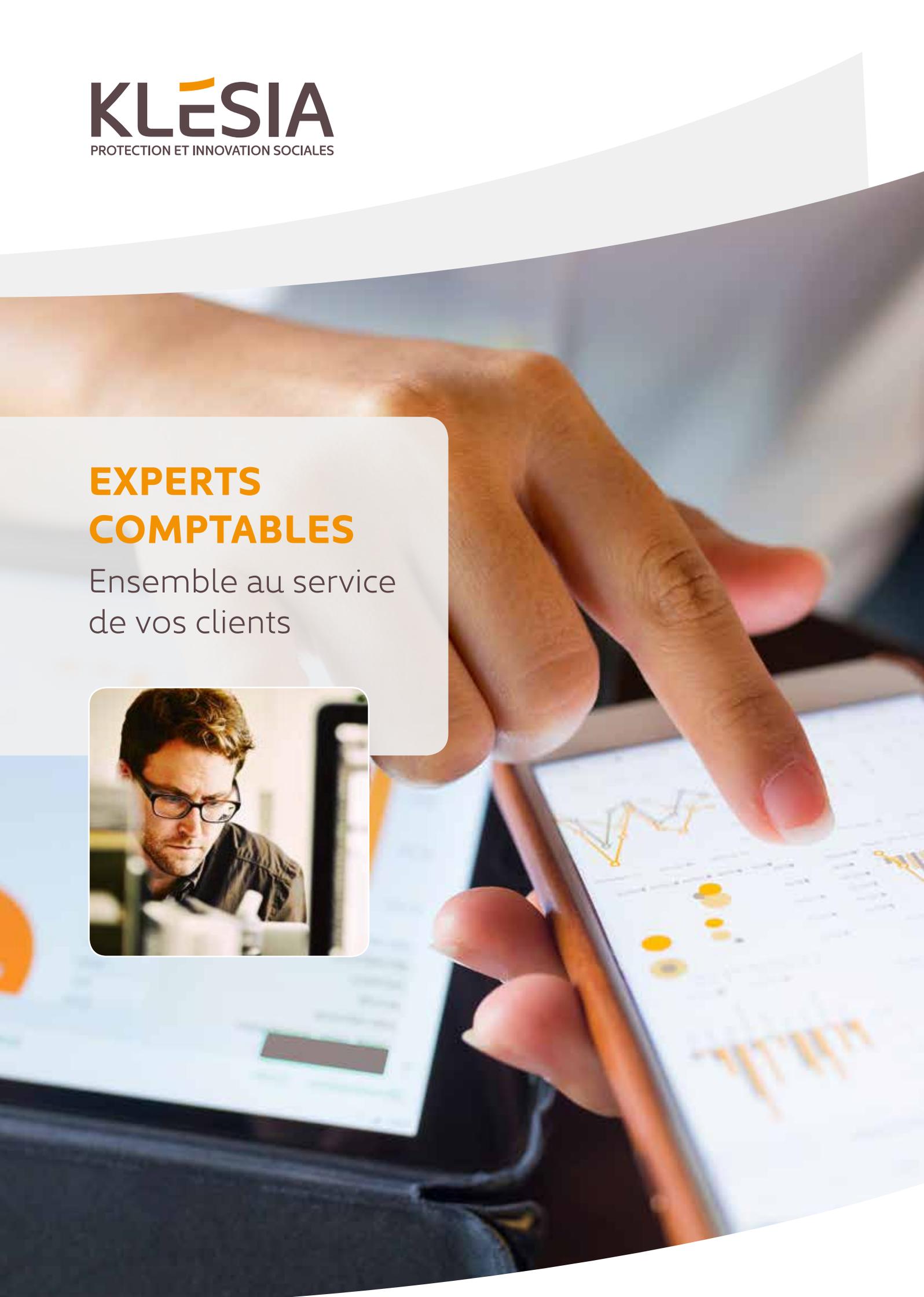


EXPERTS COMPTABLES

Ensemble au service
de vos clients



300 000
entreprises
clientes

3 millions
de personnes
couvertes
en assurance
de personnes

1,9 million
de retraité

9,6 milliards
d'euros de
chiffre d'affaires

3 500
collaborateurs
au service des
clients
du Groupe

L'expertise au service de la protection sociale de vos clients.....	4
Nos engagements auprès de votre profession	5
Les différents niveaux d'une couverture santé	6
Le maintien d'une protection sociale toujours adaptée.....	7
Aux côtés de vos clients avec des services de qualité	8
L'évolution de l'espace client	10
Les chiffres utiles	11
Prévoyance : fiscalité et régime social des cotisations.....	13
Nos partenaires	15
Contacts.....	15



L'EXPERTISE AU SERVICE DE LA PROTECTION SOCIALE DE VOS CLIENTS

Depuis plus de 65 ans, KLESIA est le partenaire privilégié des entreprises du secteur tertiaire comme le transport, la santé, le conseil, le tourisme et les commerces de proximité. KLESIA a su développer au fil du temps un savoir-faire reconnu en proposant des solutions adaptées et innovantes répondant aux besoins spécifiques des entreprises et de leurs salariés.

DES VALEURS BÂTIES AUTOUR DE L'HUMAIN

Expert dans le domaine de la protection sociale, KLESIA s'est constamment développé, sans cesse de défendre les valeurs qui sont les siennes : le paritarisme, l'innovation, l'humanisme et la solidarité.

KLESIA, UN GROUPE ATTRACTIF AUX CÔTÉS DES MÉTIERS DE SERVICES

- 65 millions d'euros d'affaires nouvelles en santé et prévoyance collective en 2017 ;
- des clients toujours plus nombreux, tels que de grandes entreprises de prestations de services numériques, de transport international, etc.

L'EXPERTISE AU SERVICE DE LA PROTECTION SOCIALE DE VOS CLIENTS

UNE OFFRE ADAPTÉE et ATTRACTIVE pour les entreprises et les salariés

Parce que les besoins de protection sociale des employeurs et de leurs salariés diffèrent selon la branche d'activité, KLESIA a construit des solutions santé et prévoyance spécifiques à chaque secteur.

Fort de son expérience, KLESIA dispose aussi de solutions de protection sociale pour les autres secteurs d'activité.

NOS SECTEURS D'ACTIVITÉS

HCR



PHARMACIE D'OFFICINE



TRANSPORTS



IMMOBILIER



FLEURISTES



FOURNITURES DENTAIRES



UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

- Sur des secteurs affinitaires historiques qui fait de KLESIA un partenaire clé pour les TPE, PME ou grandes entreprises.
- Avec des offres adaptées aux TNS et aux particuliers.

LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE



DÉFENSE HAUTE TECHNOLOGIE



VINS ET SPIRITUEUX



NOS ENGAGEMENTS AUPRÈS DE VOTRE PROFESSION

UNE RELATION de proximité

- Un interlocuteur à votre disposition

UN ACCOMPAGNEMENT dans vos missions sociales

- Une expertise « métier » à votre service

UNE RELATION de confiance

- Des rencontres privilégiées : conférences, congrès...



LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'UNE **COUVERTURE SANTÉ**

3^e niveau **FACULTATIF**

Contrat surcomplémentaire
collectif à adhésion
facultative individuelle

Au choix du salarié

- Des garanties individuelles qui renforcent sa couverture « frais de santé » en fonction de ses besoins
- Le financement est à la charge du salarié

2^e niveau **OBLIGATOIRE**

Contrat collectif
à adhésion obligatoire

Au choix de l'employeur

- Un contrat socle ANI / responsable pour respecter les obligations réglementaires
- Des renforts de garanties pour participer à l'amélioration de la santé des salariés

AMC

(Assurance Maladie Complémentaire)

1^e niveau **OBLIGATOIRE**

Le régime de base de la Sécurité sociale

Les prestations sont versées par l'assurance maladie

AMO

(Assurance Maladie Obligatoire)

LE MAINTIEN D'UNE PROTECTION SOCIALE TOUJOURS ADAPTÉE

L'expertise KLESIA, c'est avant tout une analyse personnalisée des besoins de l'employeur et de ses salariés pour proposer l'offre la plus pertinente au regard de ses exigences (niveau de garanties, population couverte...).

L'objectif est d'optimiser la protection sociale de l'entreprise dans un cadre social et fiscal adapté.

POUR LES SALARIÉS

Couverture santé et prévoyance

La **prévoyance collective** apporte aux salariés une protection sociale contre la perte de revenus (indemnités journalières complémentaires, rentes, ...).

Les **garanties « frais de santé »** permettent aux salariés d'accéder à des réseaux de soins à des tarifs négociés et à des services digitaux pour leur simplifier la vie.



POUR LES EMPLOYEURS

Fidélisation des collaborateurs

La prévoyance collective complète les prestations versées par le régime de base de la Sécurité sociale. Cette couverture complémentaire améliorée fidélise les salariés dans le cadre de la politique sociale de l'entreprise.

Contrat collectif à moindre coût

Les contrats collectifs obligatoires mutualisent les risques. Les coûts sont moins élevés que les contrats individuels du fait d'une partie du financement de la cotisation par l'employeur.



Rémunération indirecte

La Prévoyance collective est un avantage social pour les salariés. C'est un élément de rémunération indirecte qui permet de motiver les salariés.

Régimes fiscal et social de faveur

Les cotisations patronales et salariales sur les garanties prévoyance sont déductibles du revenu imposable du salarié. Seule la partie salariale est déductible sur la complémentaire santé.

Sont exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale, les cotisations patronales de prévoyance complémentaire dans une certaine limite.



Exonération sociale et déductibilité fiscale

Les contrats collectifs obligatoires bénéficient d'exonération de cotisations sociales sur la part patronale des cotisations dans la limite d'un certain plafond.

Fiscalement, les cotisations versées par l'employeur sont déductibles du résultat net avant imposition de l'entreprise.

Prévention et Action sociale

Dans le cadre de nos solutions, les salariés peuvent bénéficier d'actions de prévention et de solidarité.



Des services offerts

KLESIA propose des services pour soutenir les employeurs dans leurs activités et accompagner leurs salariés au travers d'actes de prévention.

AUX CÔTÉS DE VOS CLIENTS AVEC DES SERVICES DE QUALITÉ

L'offre de KLESIA c'est aussi une gamme de services offerts pour vous et vos clients au quotidien.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT à destination des employeurs

→ En tant qu'expert-comptable, vous êtes concerné par la déclaration obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) et son remplissage.

Pour vous aider à conseiller vos clients au mieux dans la gestion de cette déclaration, nous avons conçu un guide à votre intention. Ce service d'appui méthodologique contient des informations qui vous sont dédiées ainsi que des repères utiles sur les principaux points à retenir sur cette obligation réglementaire.



→ Klé Trésor (TNS couvert en santé/prévoyance – HCR – Immobilier – Transport – Pharmacie)

C'est un service qui soutient les entreprises en cas de difficultés de gestion et de trésorerie par un Conseiller Expert en finance, patrimoine et droit des entreprises avec un suivi personnalisé jusqu'au dénouement de la situation et/ou rétablissement de l'autonomie financière.





DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT à destination des salariés

→ Les entreprises peuvent contribuer chaque année à sauver des vies par la prévention des risques cardiaques et cardiovasculaires, l'apprentissage des gestes qui sauvent et l'installation de défibrillateurs.

En signant la **Charte du Cœur** aux côtés de KLESIA, Grand mécène, l'entreprise bénéficie d'une offre de services pour concrétiser son engagement : contenus pédagogiques, réseau de formateurs qualifiés aux gestes qui sauvent, défibrillateurs à prix négociés.



→ L'entreprise peut se protéger des risques d'absentéisme, de désorganisation ou de perte de productivité mais aussi protéger ses salariés en déployant **une campagne de vaccination antigrippale**.



→ **Soutien des salariés aidants familiaux**

Il s'agit de mettre en place un soutien aux salariés aidants familiaux. Cet accompagnement leur permet de conserver ou retrouver une certaine qualité de vie et préserver leur santé : portail « KLESIA pour les Aidants Grand Age », guides pratiques, CESU pour les aidants...



| L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE CLIENT

KLESIA est le **seul acteur de la protection sociale** à vous proposer de vous connecter avec les identifiants net.entreprises.



UN IDENTIFIANT UNIQUE afin de vous simplifier le quotidien !

KLESIA fait évoluer son espace client entreprise afin de vous apporter une solution plus adaptée en vous proposant la visualisation de votre portefeuille « clients ».

Sur cet espace, vous trouverez notamment les fiches de paramétrage DSN propres à chacun de vos clients ainsi que des fonctionnalités vous simplifiant le quotidien (notamment l'affiliation en ligne des salariés).

→ Nos équipes de gestion ou la BAL contact-dsn@klesia.fr sont à votre disposition.

COMMENT SE CONNECTER :

1

Depuis la page d'accueil
klesia.fr...



2

... vous arrivez
sur la page d'accueil
de l'espace privé entreprise





LES CHIFFRES UTILES

PLAFONDS

Année 2019

Période	SÉCURITÉ SOCIALE Plafond	AGIRC-ARRCO		
		Plafond T1 Limite supérieure	Plafond T2 Limite inférieure	Plafond T2 Limite supérieure
MOIS	3 377 €	3 377 €	3 377 €	27 016 €
TRIMESTRE	10 131 €	10 131 €	10 131 €	81 048 €
ANNÉE	40 524 €	40 524 €	40 524 €	324 192 €

Rémunération minimale des apprentis en % du SMIC

	ÂGE DE L'APPRENTI		
	MOINS DE 18 ANS	DE 18 ANS À 20 ANS	21 ANS ET PLUS
Année de contrat			
1 ^{ère} année	25 %	41 %	53 %
2 ^e année	37 %	49 %	61 %
3 ^e année	53 %	65 %	78 %
Formation complémentaire			
Après contrat 1 an	40 %	56 %	68 %
Après contrat 2 ans	52 %	64 %	76 %
Après contrat 3 ans	68 %	80 %	93 %

SMIC
au 1^{er} janvier
2019 :

SMIC
horaire brut :
10,03 €

Minimum
garanti : 3,62 €

Assiette de cotisations sociales des apprentis 2019

RÉMUNÉRATION EN % DU SMIC	ASSIETTE EN % DU SMIC	MONTANT MENSUEL
25	14	213 €
37	26	396 €
40	29	442 €
41	30	457 €
49	38	579 €
52	41	625 €
53	42	640 €
56	45	686 €
61	50	762 €
64	53	808 €
65	54	823 €
68	57	869 €
76	65	991 €
78	67	1 021 €
80	69	1 052 €
93	82	1 250 €

1. En % du SMIC
ou du salaire minimum
conventionnel
s'il est plus favorable.

CHARGES SOCIALES obligatoires sur salaire

CHARGES	EMPLOYEUR	SALARIÉ	TOTAL	ASSIETTE DES COTISATIONS
SÉCURITÉ SOCIALE				
Assurance maladie, maternité, invalidité, décès	13 %	0 % ¹	13 %	Totalité du salaire
Assurance vieillesse plafonnée	8,55 %	6,90 %	15,45 %	Tranche A
Assurance vieillesse déplafonnée	1,90 %	0,40 %	2,30 %	Totalité du salaire
CSG - CRDS	-	9,7 %	9,7 %	98,25 % du salaire brut + contributions patronales de prévoyance
Allocations familiales :				
• rémunération annuelle de 3,5 fois le SMIC ou moins	3,45 %	-	3,45 %	Totalité du salaire
• rémunération annuelle supérieure à 3,5 fois le SMIC	5,25 %	-	5,25 %	Totalité du salaire
Accidents du travail	Variable	-	Variable	Totalité du salaire
Contribution solidarité autonomie		-	0,30 %	Totalité du salaire
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE + AGFF + CET				
Voir ci-contre.				
PRÉVOYANCE				
Prévoyance (cadres)	1,50 %	-	1,50 %	Tranche A
CHÔMAGE				
ASSEDIC	4,05 % ²	-	4,05 %	Tranche A et B
AGS	0,15 %	-	0,15 %	Tranche A et B
APEC (cadres)	0,036 %	0,024 %	0,060 %	Tranche A et B
CONSTRUCTION - LOGEMENT				
Participation des employeurs à la construction (entreprises de 20 salariés et +)	0,45 %	-	0,45 %	Totalité du salaire
Fonds national d'aide au logement :				
• entreprises – 20 salariés	0,10 %	-	0,10 %	Tranche A
• entreprises 20 salariés ou +	0,50 %	-	0,50 %	Totalité du salaire
APPRENTISSAGE				
Taxe d'apprentissage	0,68 %	-	0,68 % ³	Totalité des salaires
Contribution supplémentaire à l'apprentissage ⁴	Variable	-	Variable	Totalité des salaires
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE				
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue :				
• jusqu'à 10 salariés	0,55 %	-	0,55 %	Totalité du salaire
• entreprises de 11 salariés et +	1 % ⁵	-	1 %	Totalité
Cotisation additionnelle pour les entreprises avec CDD	1 %	-	1 %	Totalité des salaires des CDD
TAXE SUR LES SALAIRES				
Employeurs non assujettis à la TVA	4,25 %	-	4,25 %	Jusqu'à 7 924 €
	8,50 %	-	8,50 %	De 7 924 € à 15 822 €
	13,60 %	-	13,60 %	+ de 15 822 €
TRANSPORTS				
Taxe pour les transports (entreprises de 11 salariés et +)	Variable	-	Variable	Totalité du salaire
FORFAIT SOCIAL				
Prévoyance (entreprises 11 salariés et +)	8 %	-	8 %	Contributions patronales de prévoyance
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICALES				
OSS-OPÉ	0,016 %	-	0,016 %	Totalité du salaire

- Cotisation de 1,50 % dans les départements d'Alsace-Moselle.
- La cotisation patronale d'assurance chômage est majorée pour certains CDD d'une durée inférieure ou égale à 3 mois.
- Cotisation de 0,44 % dans les départements d'Alsace Moselle.
- La CSA doit être acquittée par les entreprises de 250 salariés ou + (hors Alsace-Moselle) dont le nombre moyen annuel de salariés sous contrat favorisant l'insertion professionnelle est inférieure à 5 % de l'effectif moyen annuel de l'entreprise. Le taux de la CSA est modulé selon le nombre de salariés sous contrat favorisant l'insertion professionnelle.
- Taux abaissé à 0,8 % pour les employeurs finançant le compte personnel de formation à hauteur de 0,2 % de la masse salariale chaque année (à condition de conclure un accord d'entreprise d'une durée de 3 ans).

Cotisations RETRAITE COMPLÉMENTAIRES 2019

Taux d'appel : 127 %

Taux de cotisations sur la tranche 1

BASE DE CALCUL	TAUX EMPLOYEUR	TAUX SALARIÉ
Taux contractuel ¹	3,72 % ²	2,48 % ²
Taux effectif	4,72 %	3,15 %

Taux de cotisations sur la tranche 2

BASE DE CALCUL	TAUX EMPLOYEUR	TAUX SALARIÉ
Taux contractuel ¹	10,20 % ²	6,80 % ²
Taux effectif	12,95 %	8,64 %

Contribution d'équilibre général (CEG)

TRANCHE 1			TRANCHE 2		
Taux	Taux employeur	Taux salarié	Taux	Taux employeur	Taux salarié
2,15 %	1,29 %	0,86 %	2,70 %	1,62 %	1,08 %

Contribution d'équilibre technique (CET)

ASSIETTE : TRANCHES 1 + 2 SI RÉMUNÉRATIONS > À LA TRANCHE 1		
Taux	Taux employeur	Taux salarié
0,35 %	0,21 %	0,14 %

1. Sauf obligation née antérieurement au 2 janvier 1993.

2. Sauf dispositions particulières applicables dans l'entreprise.



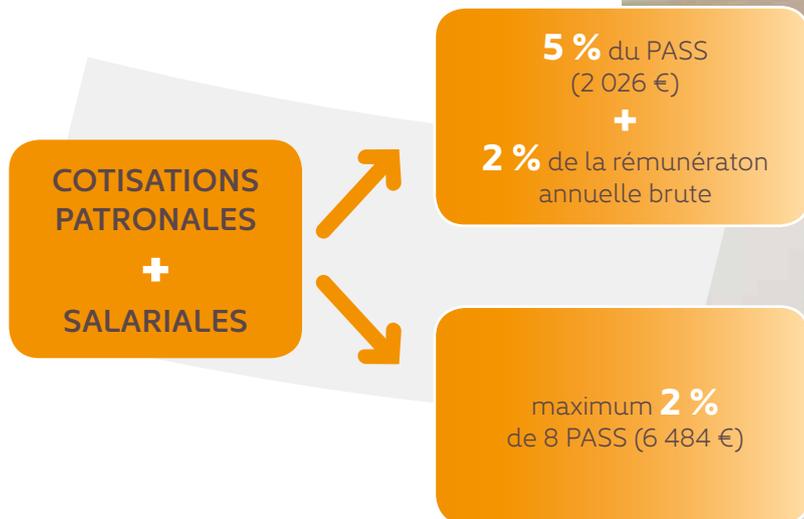
PRÉVOYANCE : FISCALITÉ ET RÉGIME SOCIAL DES COTISATIONS

	RÉGIME FISCAL DES CONTRIBUTIONS PATRONALES ET SALARIALES ¹	RÉGIME SOCIAL DES CONTRIBUTIONS PATRONALES ²
Prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire	<p>Déductibilité des cotisations salariales et patronales dans la limite de la somme de :</p> <p>→ 5 % du plafond de la Sécurité sociale (2 026 € en 2019)</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>→ 2 % de la rémunération brute annuelle</p> <p>Le total ne doit pas excéder 2 % de 8 plafonds de la Sécurité sociale (6 484 € en 2019)</p>	<p>Exonération des contributions patronales dans la limite de la somme de :</p> <p>→ 6 % du plafond de la Sécurité sociale (2 431 € en 2019)</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>→ 1,5 % de la rémunération brute annuelle</p> <p>Le total ne peut excéder 12 % du plafond de la Sécurité sociale (4 863 € en 2019)</p>
Prévoyance complémentaire à adhésion facultative	Imposition en totalité	Assujettissement total

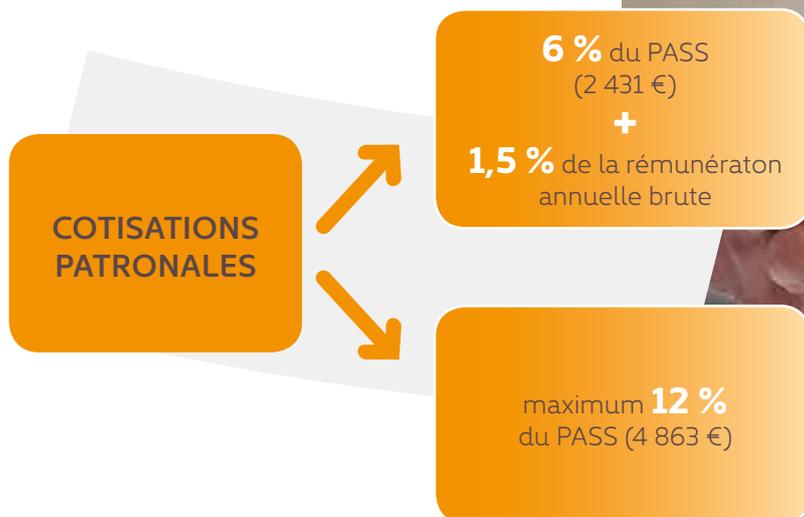
1. Hors cotisations patronales frais de santé.

2. Les contributions patronales sont assujetties au forfait social de 8 %.

LIMITE DE DÉDUCTIBILITÉ FISCALE¹



LIMITE D'EXONÉRATION SOCIALE



¹. Hors cotisations patronales frais de santé.

| NOS PARTENAIRES



| CONTACTS

- Pour vos questions relatives à la DSN
contact-dsn@klesia.fr
- Pour toutes vos autres questions
01 71 39 15 15
- Vous retrouverez toutes nos solutions sur nos espaces
klesia.fr et **carcept-prev.fr**

Suivez KLESIA pour rester informé
de toute l'actualité du Groupe



HERVÉ EST
EXPERT-COMPTABLE.
AU TRAVAIL,
IL NE COMPTE
PAS SES HEURES.



MAIS POUR
SA SANTÉ, IL PEUT
COMPTER SUR
KLESIA.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES